

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

RD 45

**Aménagement du giratoire de la Croix Tual
Commune de PLOUFRAGAN**

Réf : DIMM/SGT-2022-10

**PARTICIPATION DU PUBLIC
(Application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement)**

Le Conseil Départemental met à disposition du public le projet de décision d'approbation technique de l'aménagement du carrefour giratoire de la Croix Tual sur la Route Départementale n° 45 à PLOUFRAGAN (Réf : DIMM/SGT-2022-10).

Une note de présentation accompagnée de plans est mise à disposition du public qui peut également déposer des observations du **07/11/2022 au 21/11/2022 inclus** :

- sur le site Internet (www.cotesdarmor.fr)
- à l'accueil de la mairie de PLOUFRAGAN (22 rue de la mairie 22440 Ploufragan)
- par voie postale (Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - DIMM / Service Grands Travaux - 9 rue du Parc - CS 42373 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1).

Au terme de cette procédure et après présentation à la Commission Permanente pour l'approbation du projet, une délibération accompagnée d'un exposé des motifs ainsi que d'une synthèse des observations seront publiés sur le site Internet pendant 3 mois.